

CARNAVAL 2019

Madame, Monsieur,

Organisé par le Comité des Fêtes et du carnaval, le carnaval aura lieu les samedi 6 et dimanche 7 avril prochains.

La circulation et le stationnement seront perturbés dans certaines rues et je vous prie de bien vouloir excuser par avance l'éventuelle gêne occasionnée.

> Fête foraine de printemps

En raison de la fête foraine de printemps, la circulation sera interdite et le stationnement des véhicules de toute nature sera considéré comme gênant du mercredi 3 avril à 8h au mercredi 10 avril à 12h, dans les rues suivantes :

- Place du Château et parking situé angle rue Traversière et rue de l'Égalité;
- Rue de l'Égalité ;
- Rue du cimetière ;
- Rue du Bas Chemin (dans sa partie comprise entre le n°34 et la rue de l'Égalité) ;
- Square des anciens combattants ;
- Avenue de l'Énergie jusqu'à l'intersection avec la rue du Professeur Lamelin.

Du mercredi 3 avril à 8h au mercredi 10 avril à 12h, le stationnement des véhicules de toute nature sera considéré comme gênant sur les emplacements matérialisés rue du Château entre les numéros 25 et 41. La circulation des véhicules de toute nature sera autorisée dans le sens Place du Château vers la Grand-Place.

Le stationnement des véhicules de toute nature sera considéré comme gênant du mardi 2 avril à 18h30 au mercredi 10 avril à 10h, rue du Bas Chemin (côté pair à partir du n° 34 jusqu'à l'intersection formée avec la rue de l'Égalité, côté impair devant les Etablissements BURET) et des deux côtés de la rue du Bas Chemin (dans sa partie comprise entre la rue Traversière et la rue du Cimetière).

> Défilé du Carnaval 2019 - Dimanche 7 avril

Le stationnement des véhicules de toute nature sera considéré comme gênant le dimanche 7 avril de 10h à 20h et la circulation des véhicules de toute nature sera interdite le dimanche 7 avril de 13h à 20h dans les rues suivantes :

- Rue du Château ;
- Avenue du Maréchal Leclerc (partie comprise entre la rue de la République et la rue Gambetta) ;
- Rue Gambetta ;
- Place de Gaulle ;
- Rue d'Hurlupin ;
- Grand Place ;
- Rue de la République ;
- Rue de Quesnoy (dans sa partie comprise entre la rue de la République et la rue Gambetta) ;

Le stationnement des véhicules de toute nature sera considéré comme gênant le dimanche 7 avril de 10h à 20h, rue du Maréchal Foch, sur le parking derrière la Mairie, côté rue du maréchal Foch et sur la partie comprise entre l'accès arrière de la Mairie et les quais des bus de la Liane, côté rue du Maréchal Foch. Le dimanche 7 avril de 12h à 20h, la circulation des véhicules de toute nature sera interdite rue du Maréchal Foch.

Le dimanche 7 avril de 8h à 20h, le stationnement des véhicules de toute nature sera considéré comme gênant et la circulation sera interdite rue des Arts et parking du Square de la Meule, parking

donnant rue du Bas Chemin. Le stationnement des véhicules de toute nature sera considéré comme gênant sur les emplacements matérialisés face aux numéros 66 à 86 de la rue d'Hurlupin afin de faciliter l'accès des bus vers la rue des Arts.

Le dimanche 7 avril de 10h à 20h, le stationnement des véhicules de toute nature sera considéré comme gênant sur les emplacements matérialisés face aux numéros 2 à 8 de la rue Saint Exupéry.

Le dimanche 7 avril de 11h à 20h, l'accès à Comines Belgique par le pont frontière sera interdit et une signalisation provisoire sera installée par les services techniques de la commune afin de mettre la rue Pierre Housez en un seul sens de circulation, de la rue du Maréchal Foch vers la rue Basse Bretagne.

Le stationnement des véhicules de toute nature sera considéré comme gênant sur les emplacements matérialisés face aux numéros 4 à 14 de la rue Pierre Housez

Les véhicules venant de Comines Belgique pourront emprunter la rue Pierre Housez, la rue Basse Bretagne et la rue Abbé Lemire pour se diriger vers la sortie de Comines par la rue d'Armentières.

Des déviations seront mises en place de la manière suivante :

- A l'intersection de la rue d'Armentières et rue Gustave Boidin pour les véhicules venant de la direction d'Armentières.
- A l'intersection de la rue des Processions et rue de Quesnoy pour les véhicules venant de la rue de Flandre.
- Au rond-point rue des Processions et rue d'Hurlupin pour diriger les véhicules vers la rue du Vieil Dieu, rue Marceau, rue des Trois Ballots direction WERVICQ SUD.

Les services techniques restent à votre disposition pour tout renseignement qui vous serait utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre Maire,
Alain Detournay

Renseignements :

Services techniques

☎ 03 28 38 88 00

